

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 275

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots « d'un récépissé » ne figurent pas dans l'article L. 311-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile alors que les mentions « d'un document provisoire délivré à l'occasion d'une... » y figurent déjà. Cet alinéa étant sans objet, il doit être supprimé.